



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 29.2021

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0		

Date de la convocation : 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

Présents : M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

Pouvoir(s) : Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

Absent(s) excusé(s) : Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE DU CLAIR MATIN – AE N°94

Exposé :

La Commune d'Aucamville est propriétaire d'un terrain cadastré AE n°94 d'une superficie de 453m² situé rue du Clair Matin.

M. TEXIER Cyrille a fait part à la Commune de son intérêt pour acquérir cette parcelle située à proximité immédiate de sa propriété. Ce terrain relève du domaine privé de la Commune.

L'évaluation du service France Domaine en date du 10 mars 2021 estime la valeur vénale de ce terrain à 100 000 euros hors taxes. Il est donc proposé de céder en l'état la parcelle AE 94 à M. TEIXIER Cyrille pour un prix de 100 000 euros hors taxes.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2241-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
VU l'évaluation du service France Domaine en date du 10 mars 2021,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la cession en l'état de la parcelle AE n°94 d'une superficie de 453m² située rue du Clair Matin au prix de 100 000 euros hors taxes à Monsieur TEXIER Cyrille demeurant au 71 rue des Ecoles à Aucamville.

Article 2 : de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires du notaire.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à cette cession.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210325-25032021_29-DE
Reçu le 29/03/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE